**Alter PACES pour l’entrée en deuxième année des études de santé**

**à l’Université de Strasbourg**

Le concours de recrutement se passe en deux phases :

* Une première phase de sélection sur dossier (admissibilité)
* Une deuxième phase de sélection sur entretien (admission) avec les candidats qui auront été retenus lors de la première phase.

**Critères de sélection**

* Les **critères et les modes de sélection seront identiques** pour toutes les filières de santé
* Les étudiants qui souhaitent candidater à plusieurs filières devront remplir **un dossier par filière.**

Les critères sont **l’excellence académique et la bonne définition du projet d’études et du projet professionnel avec une très forte motivation.**

**Contenu du dossier**

* CV
* Parcours universitaires depuis le bac
* Relevés de notes des années universitaires (hormis celles du semestre en cours)
* Lettre de motivation avec un nombre de caractères limité (3500 caractères espaces compris)

**Entretien**

L’entretien consistera en 5 minutes de présentation par le candidat et 15 minutes d’échanges avec la commission pour évaluer la motivation et le projet (le relevé de note du semestre en cours, de même que les originaux des relevés de notes de l’ensemble des semestres, devront être présentés).

**Calendrier**

* Dépôt de candidature sur eCandidat: du 05 mars au 03 avril 2018 (voir adresses en fin de document)
* Jury 1 (admissibilité) : 11 avril 2018
* Entretiens pour pharmacie : semaine du 28 mai 2018
* Entretiens pour médecine, odontologie, maïeutique : semaine du 14 ou 21 mai 2018 (dates à confirmer)
* Jury 2 (admission) : 8 juin 2018

**Composition du jury**

Deux commissions distinctes (groupes d’examinateurs – cf.Art 6 du décret 2014-189 du 20 février 2014) seront constituées. Une commission se chargera du recrutement pour pharmacie, l’autre se chargera du recrutement pour les 3 filières, médecine odontologie et maïeutique.

Les propositions de ceux deux commissions seront soumises au jury constitué conformément à l’Art.6 du décret précité.

Le jury est constitué :

- du groupe d’examinateurs pour l’accès en 2°année des études de pharmacie qui comprend des représentants des facultés de sciences de la vie (1), chimie(1) et pharmacie (3).

- du groupe d’examinateurs pour l’accès en 2°année des études de médecine, odontologie et maïeutique qui comprend des représentants des facultés de sciences de la vie (1), de médecine (2), d’odontologie (1), et de l’école de sages-femmes (1).

- auxquels s’ajoutent : 1 représentant d’une association d’usagers du système de santé, 2 personnalités qualifiées extérieures (un médecin et un pharmacien) ainsi qu’1 représentant de la présidence de l’Université.

**Adresses des composantes et de leurs sites internet**

**Pour information :**

* **Pas de dossiers papiers à envoyer pour la Pharmacie**
* **Dossiers papiers à envoyer pour la Médecine et l’Odontologie aux adresses indiquées ci-dessous**

**MEDECINE MAÏEUTIQUE**

Faculté de médecine École de sages-femmes/CMCO

4, rue Kirschleger 19, rue Louis Pasteur

67085 Strasbourg Cedex 67300 Schiltigheim

<http://med.unistra.fr/> <http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/Nos->

formations-au-CHU/Sage-femme-ESF

**ODONTOLGIE PHARMACIE**

Faculté de Chirurgie Dentaire Faculté de pharmacie

Service Scolarité – M.Olivier SIMON Service de la scolarité

8, rue Sainte Elisabeth 74 route du Rhin- CS 60024

67000 Strasbourg 67401 Illkirch CEDEX

<http://chirurgie-dentaire.unistra.fr/> http://pharmacie.unistra.fr/